



DP Cadres DFCA du 16 avril 2015

Réponses Direction

Bulletin Fret n°53

Délégation UNSA :

Xavier LEMAIRE, Dominique BEUTIN, Didier SORIAU, Massimo RASTELLI, Denis LAUBRY, Patrice WOLFS, Guillaume VERET (responsable OS)

Direction :

Paul SESSEGO (Directeur DFCA), Cécile MARTIN (RH), Sophie DESCAMPS (RS)

1. Organisation du travail
2. Effectifs.....
3. Divers.....
4. Formation.....
5. Hors compétence.....

Annexe 1 – Déclaration de la délégation UNSA (déjà envoyée)

Annexe 2 – tableau évolution du CO

Annexe 3 - Bilans sur charges parc wagons/locomotives

1. Organisation du travail

1 --- La délégation UNSA demande un point sur les mesures prises pour soulager et aider les Dpx dans leurs tâches quotidiennes ?

--- La délégation UNSA demande à ce que cesse les sollicitations des DPX de plus en plus nombreuses pour pallier aux absences de leurs agents. S'il manque du personnel, il convient d'en faire venir en mutation, promotion ou recrutement.

--- La délégation UNSA demande quelle définition donne la direction à « remplacement exceptionnel » lorsqu'il s'agit que les DPX assurent des missions de production.

Les DPX peuvent être amenés à assurer des missions de production dans le cadre d'absence inopinée d'agents de leur périmètre managérial ou bien lors d'une intervention dans le cadre de l'astreinte. Le remplacement exceptionnel s'entend par une absence de programmation des missions de production. La décentralisation sur le terrain va permettre de définir un périmètre de responsabilités lisibles pour le client ; un périmètre et des tâches clarifiées pour les DPX.

2 --- Une délégation demande si les missions de la DOS sont prévues d'évoluer

Il est envisagé d'enrichir les tâches existantes et d'élargir les compétences des concepteurs DOS par une nouvelle définition de l'ensemble de l'offre de services en interne ou en externe.

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille

25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE

☎ 03 59 01 69 17 // ☎ 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917

ur.lille@unsa-ferroviaire.org



UNSA, le Syndicalisme en positif !

3 --- La délégation UNSA demande un cadrage à l'utilisation des CTT à la fonction de conducteur. Fret se retrouve dans un contexte d'agents CRL en maladie ou en situation d'inaptitude.

- **Pénibilité** : sur le bulletin de paie, il est noté : « **PÉNIBILITÉ : P0** ». Pourtant les CTT suivent leurs ADC sur un EM et souvent en période de nuit. Ils effectuent plusieurs trains par mois, soumis aux mêmes contraintes que les ADC. Cependant cela n'ouvre aujourd'hui pas droit aux compensations pour travail pénible
- **Primes de traction** : non payées
- **Bonifications retraite** : pas prévue pendant les années de service.

Quels sont pour les CTT les délais de mise à disposition, planification de remplacement (astreinte couverture train) ?

Comment donner du sens à cette nouvelle dimension ?

Comment supporter de perdre un Client parce qu'il n'a pas été en mesure d'assurer un train de priorité 1 ?

Comment s'organise la mise à disposition dans l'emploi du CTT à des missions qui deviendraient récurrentes ?

Comment fixer des seuils de prise en compte et des délais de prévenance ou des astreintes ?

Le principe qui a toujours régit l'utilisation des CTT est l'autonomie de ces derniers associée à leur disponibilité pour les besoins du service.

Le CTT est complètement autonome dans l'organisation de son travail et la gestion de son emploi du temps. C'est l'un des intérêts majeurs de ce poste. Lorsque, pour les besoins du service (que ce soit pour un motif Sécurité, Production ou autres) sa présence est requise (expertise, accompagnement urgent non prévu, conduite de trains,...), il doit se disponibiliser au mieux. Le fait qu'il y ait plusieurs CTT par site facilite cette disponibilisation. Ce principe, basé sur la confiance avec la hiérarchie, a fait ses preuves. De surcroît, la conduite des trains par des CTT reste très ponctuelle.

Il n'est dans l'intérêt ni du service, ni des CTT, de fixer des règles rigides d'utilisation de ces derniers.

2.Effectifs

4 --- La délégation UNSA demande :

- **la liste des postes non tenus ou tenus par des agents d'une autre qualification**
- **la liste des postes créés, supprimés, requalifiés, déqualifiés ou en passe de l'être.**
- **la liste nominative des Cadres ne tenant pas un poste du CO.**
- **les postes du CO non couverts par un agent à la date des DP.**

--- La délégation UNSA demande les infos systématiques DFCA :

- **Qualité de service (pilotage mensuel)**
- **Etats 4815 de 2015.**
- **Mouvements réalisés mensuels du personnel (flux, retraites, mutations de, mutation à, TP, recrutements, promotions, changements de garde ou de filière...)**
- **Mouvements de la DFCA en 2015 (prévisions mutations, retraites, départs volontaires, réformes...)**
- **Liste des agents en départs à la retraite connus, le grade et la fonction.**
- **Ruptures conventionnelles**

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille

25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE

☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917

ur.lille@unsa-ferroviaire.org



--- La délégation UNSA demande combien de CPA ont été demandées, refusées, par formule (dégressive ou fixe) et la date du dernier jour travaillé ?

Voir tableau repris en Annexe 2.

5 --- La délégation UNSA demande quelles sont les prévisions de création de postes à « fourchette » sur le périmètre DFCA.

Une étude est actuellement en cours afin de vérifier l'homogénéité des portefeuilles. La décision n'est donc pas encore prise.

6 --- La délégation UNSA demande si des embauches seront prévues sur la DFCA pour l'année 2015 et dans quelle mesure participeront nous au « sauvetage » des employés de la société ECOMOUV.

Fret n'est pas concerné par le sujet.

3. Divers

7 --- Une Délégation demande à ce que l'ensemble des cadres de la DFCA soient informés par leur hiérarchique du montant de leur GIR et non pas par la lecture du montant sur leur bulletin de paie.

Les agents sont informés du montant de leur GIR via un courrier remis par leur hiérarchie et ce en amont du bulletin de paie.

8 --- Une délégation demande quel est le montant global attribué pour les GIR ? a-t-il évolué par rapport aux années précédentes ?

Le budget GIR 2015 au titre de 2014 est d'environ 338 kEuros ; la méthode de calcul reste identique à celle des années précédentes (3,5 ou 5% de la masse salariale réelle selon s'il s'agit de managers ou de cadres fonctionnels/opérationnels).

9 --- Lors de votre arrivée, vous nous aviez évoqué que votre objectif premier était le retour à l'équilibre pour 2016. Cela s'axerait sur une réduction de nos coûts liés à l'utilisation et la maintenance de nos locomotives, une meilleure gestion du parc wagon et en dernier lieu par une diminution de la masse salariale déguisée sous les termes de polyvalence, mobilité, efficacité ou simplification.

Ce dernier point devait être pour vous à la marge au regard des coûts générés par les locomotives et les wagons. Pour rappel : 1 ligne locomotive = 500.000€.

A ce jour, les cadres ont pu constater que les réductions de coûts sur la masse salariale avaient été engagées : réorganisation et suppression de poste à tout va. Des chefs de projet ont été nommés pour travailler sur l'optimisation des locomotives et sur une meilleure gestion du parc wagon.

Une délégation demande qu'un bilan chiffré soit réalisé sur ces 2 charges (Locomotive et wagon) c'est-à-dire les charges que cela représentait en janvier 2014 comparées aux chiffres actuels et connaître le gain de productivité que cela représente.

Voir les résultats du bilan en annexe 3

--- La délégation UNSA demande un point sur le projet AMBITION 2016 car il semble que la direction ne retienne que le côté financier aux dépens de la qualité de service.

Un point sera fait lors de la prochaine DP.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org
UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // ☎ 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org



10 --- La délégation UNSA demande si la direction se déclare satisfaite du déroulement des notations 2015 et si elle compte faire évoluer son mode de fonctionnement pour l'année prochaine.

L'exercice de notation s'est bien déroulé. Il n'y a, à ce jour, aucune évolution prévisible du mode de fonctionnement.

11 --- La délégation UNSA souhaite (à nouveau) savoir si tous les DPX effectuant des tâches de manœuvre ont l'habilitation sécurité et ont réalisé une visite de sécurité complète.

Question posée lors de la DP précédente (cf question 19)

Tous les DPX effectuant des tâches relevant de l'Arrêté d'Aptitude sont habilités en conséquence.

12 --- La délégation UNSA demande un retour d'expérience sur la mise en place des nouvelles fiches de salaire.

Quelques remontées d'agents un peu perturbés par des détails de lignes supplémentaires en positif ou négatif sur leur fiche de paie. Ce problème a été pris en compte afin d'apporter des correctifs progiciels afin que n'apparaissent plus ces détails sur les bulletins de paie.,

Du côté RH, plus de temps et de charge de travail pour la saisie des EVS dans Helios, mais l'outil commence à être bien maîtrisé, et on commence à ressentir les effets d'un outil plus moderne et qui possède des fonctionnalités plus évoluées et adaptées,

La clôture de paie est plus tardive.

Un calendrier de distribution des bulletins va être édité pour informer les établissements sur les dates d'arrivée en centre de tri.

L'accent est mis sur l'amélioration des délais.

13 --- Une délégation demande si tous les cadres de l'opérationnel de la DFCA ont leurs compteurs congés / RQ à jour au 31/03 ? Et si oui, pourquoi il a été si difficile d'y parvenir ?

Le solde des congés de l'année A doit être appuré au 31 mars de l'année A+1.

Il n'y a pas de règle spécifique pour les RQ. Il est autorisé de basculer jusqu'à 7 RQ sur l'année A+1.

Tous les mois GU envoie un récapitulatif aux cellules RH pour régularisation des compteurs ou mise en place d'un plan d'actions.

14 --- La délégation UNSA souhaite avoir des renseignements sur les prochaines élections professionnelles.

Date prévue le 19 novembre avec 4 scrutins le même jour DP CE CA CS

Les protocoles préélectoraux vont être négociés en mai/juin.

15 --- La délégation UNSA demande si tous les agents de la plateforme Lorraine ayant fait des demandes sur des postes de qualification F ont été reçus en entretien individuel et si une réponse, qu'elle soit négative ou positive, leur a été donnée.

Le poste concerné a été proposé en priorité à un cadre de l'EIM. En fonction de l'issue donnée à cette piste, les agents ayant candidaté via la BEC seront ou non reçus en entretien

16 --- La délégation UNSA demande quels sont les critères de remboursements de frais des Cadres en déplacement ? Avant et après mutation ? Il aurait été dit à des Cadres que leur collège d'appartenance était un motif de non paiement des indemnités. L'UNSA ne laissera pas faire de telles pratiques.

Les modalités d'attribution des allocations de déplacement sont reprises au Chapitre 11 du RH 0131.

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille

25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE

☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917

ur.lille@unsa-ferroviaire.org



17 --- La délégation UNSA demande où en est le problème de paiement des indemnités de langue.

Ce sujet n'est plus à l'ordre du jour. La situation a été régularisée pour les cadres qui touchaient indûment cette indemnité.

4. Formation

18 --- Une délégation demande à faire le point sur les EIA et EIF au 31 mars ?

Depuis le 1er janvier 2015 le terme EIF est remplacé par le terme EP (entretien professionnel).

Au niveau des cadres : 22,42% d'EIF réalisés

Au global DFCA : 11,34% d'EIF réalisés

(chiffres au 13 avril 2015)

Pour les EIA

73.3% des EIA sont à l'état validés dans Viséo, 10% en cours et 16.7% à effectuer.

Sur les 16.7% il y a 1/3 des agents dont l'EIA n'est pas fait pour des raisons motivées : ILD, CPA, mise à dispo filiale

5. Hors compétence

Des réponses orales ont été apportées en séance.

19 --- Une délégation souhaite faire le point sur l'état d'avancement du projet de plateforme unique dans le nord, et quelles seront les incidences sur les équipes encadrantes actuelles.

20 --- Une délégation souhaite connaître l'état d'avancement concernant la réorganisation du CPADC Lorraine et savoir quelle sera la répercussion en termes de charge de travail et d'effectif sur le CPADC Nord. A quelle échéance cette réorganisation est prévue.

21 --- La délégation UNSA demande un point sur les réorganisations en cours sur le périmètre de la DFCA ?

22 --- La délégation UNSA demande un point sur les marchés commerciaux du périmètre de la DFCA.

23 --- La délégation UNSA demande qui donne l'avis final sur les études de réorganisations du périmètre de la DFCA.

24 --- Suite aux différentes audiences sur la réorganisation concernant le CPL de Woippy, il semble qu'il existe des divergences entre le directeur de la DFCA et les cadres apparemment chargés de la réorganisation. La délégation UNSA demande des éclaircissements à ce sujet.

25 --- La délégation UNSA demande comment les diverses entités qui vont récupérer les tâches de la commande ADC de Woippy vont faire pour absorber le surplus de travail.

PROCHAINE REUNION DP Cadres le 4 juin 2015 à Lille – Siège DFCA

UNSA Ferroviaire Lorraine :

Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992

Villa Saint Jean - NANCY

ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille

25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE

☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917

ur.lille@unsa-ferroviaire.org

